Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250707-5_2025delib070-DE
Reçu le 08/07/2025

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-070

Conseil municipal du 07 juillet 2025

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Nabil ZEROUAL

Excusée(s) : André-Jean VIEAU, Katharina THOMAS, Olivier BINET

Pouvoirs : André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Olivier BINET à Camille FRESNEAU,

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 32
Date de la convocation : 01/07/2025
Date de la publication :16/07/2025

2025-070 FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN SOUTIEN A L'EVENEMENT LA GRANDE REMONTEE

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Lancée à l'initiative de la communauté des batelier·ères de Loire, La Grande Remontée est une aventure nautique à la fois scientifique, artistique et festive, destinée à mettre en commun les connaissances, les savoirs et les pratiques liés au fleuve.

La Grande Remontée est un projet participatif. Communautés ligériennes navigantes, communauté scientifique, collectifs d'habitants, artistes, associations locales, institutions et collectivités collaborent pour raconter les attachements, sensibiliser aux milieux et imaginer de nouvelles formes de cohabitations fluviales.

Pendant trois semaines, du 1er au 23 septembre 2025, 15 à 20 bateaux embarqueront de Saint-Nazaire jusqu'à Orléans en faisant escale à Ancenis-Saint-Géréon le jeudi 4 septembre. A l'occasion de cet évènement, des animations seront organisées.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2025 du budget principal, pour le versement de subventions aux associations et aux organismes publics, au chapitre 65 ;

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250707-5_2025delib070-DE
Reçu le 08/07/2025

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention transmis par l'association la Rabouilleuse Ecole de Loire, représentant un montant de 1 000 € de fonctionnement destinés à soutenir et accompagner l'organisation de l'évènement ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet entrepris par cette association ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 26 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 32
Votants : 32
Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

ATTRIBUE une subvention à l'association la Rabouilleuse Ecole de Loire de 1 000€.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2025.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Les secrétaires de séance,
Sylvie ONILLON — Sarah ROUSSEAU — Nicolas RAYMOND

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

08 JUIL. 2025

Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.